



RAPPORT ANNUEL

2018



Dieppe



MISSION

Nous offrons des services aux résidents afin d'assurer une qualité de vie exemplaire.

VISION

La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous: il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement.

VALEURS

- **La fierté**
Nous sommes fiers de notre patrimoine francophone acadien et de notre habileté à servir en français et en anglais.
- **L'intégrité**
Nous transigeons honnêtement et ouvertement avec tous.
- **Le respect**
Nous respectons les gens avec qui nous travaillons et ceux que nous desservons. Ce respect engendre un esprit d'équipe.
- **L'excellence**
Nous nous efforçons de tout faire bien, de façon professionnelle.
- **La transparence**
La transparence de nos processus décisionnels est de rigueur. Nous nous reconnaissons redevables à la communauté pour nos décisions prises.
- **L'écologie**
Notre souci pour l'environnement affecte nos agissements.

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire	4
Avant-propos	5
Profil de la municipalité	6
Faits saillants.....	7
Réalisations.....	9
Budget participatif	10
À quoi servent vos impôts municipaux?	11
Conseil municipal	13
Réunions du conseil	14
Rémunération du conseil.....	14
Subventions à des fins sociales ou environnementales	15
Activités et subventions de développement économique	16
Services.....	17
Services généraux.....	18
Services d'administration générale.....	18
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire.....	18
Services d'hygiène du milieu.....	18
Services de protection	18
Services de transport.....	19
Services récréatifs et culturels	19
Services financiers	19
Services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	20
Services d'approvisionnement en eau.....	20
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées.....	20
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	20
Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires.....	21
Annexe 2 – Réunions à huis clos	22
Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales	24
Annexe 4 – Subventions à des fins de développement économique.....	26
Annexe 5 – Frais d'utilisation.....	27
Annexe 6 – États financiers audités de 2018.....	30



MESSAGE DU MAIRE

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2018 de la Ville de Dieppe.

Dieppe, qui a connu une croissance phénoménale au cours de la dernière décennie, est un endroit où il fait bon vivre, travailler, investir et élever une famille. L'année 2018 en témoigne de par de nombreux accomplissements ainsi que par le dévouement du conseil municipal et de tout le personnel à offrir des services de haute qualité aux résidents.

La municipalité a d'ailleurs adopté en 2018 un plan financier solide et trois politiques s'y rattachant, faisant ainsi un pas de plus vers une gestion responsable et transparente de ses 600 millions d'actifs. Le plan financier à long terme nous permet d'établir un équilibre entre la croissance, le développement et l'amélioration des services. L'objectif est de continuer à offrir des services de qualité à nos résidents tout en assurant un équilibre entre les possibilités de développement, afin de répondre à la croissance que l'on connaît.

Vous pourrez prendre connaissance, dans les prochaines pages, des nombreuses réalisations accomplies lors de la dernière année ainsi que des actions entreprises afin de continuer à faire de Dieppe un modèle de communauté en santé.

Chers résidents, merci de la confiance que vous nous accordez et sachez que c'est toujours un plaisir de vous servir.

Bonne lecture!



Yvon Lapierre,
Maire



AVANT-PROPOS



Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 5), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis. Les états financiers audités de 2018 figurent à l'annexe 6.

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé. Selon le recensement de 2016, sa population est de 25 384 habitants, soit une augmentation de 8,9 % comparativement à 2011.

Sa vocation commerciale et son économie fondée sur le respect de l'environnement en font un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts, et plus de 55 kilomètres de sentiers et voies cyclables.

Démographie*

- Âge moyen de la population: **39 ans**
- **74 % de la population** possède une connaissance des deux langues officielles
- Revenu total médian des ménages: **76 963 \$**
- **63,4 %** des résidents détiennent un diplôme collégial, un baccalauréat ou un grade supérieur

Infrastructures municipales

- 1 centre aquatique et sportif
- 2 aréna (3 glaces)
- 3 parcs communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 7 terrains de balles
- 7 terrains de soccer
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 9 terrains de tennis
- 27 terrains de jeux
- 1 terrain de disc golf
- 185 km d'aqueduc
- 185 km d'égout sanitaire
- 150 km d'égout pluvial
- 165 km de rues asphaltées
- 62 km de trottoirs
- 55 km de sentiers et voies cyclables

Économie

- **484 permis** de construction émis en 2018
- Valeur totale des permis émis de **57 146 794 \$**
- Assiette fiscale de **3 030 312 965 \$**

*Selon le recensement de 2016



FAITS SAILLANTS



Centre-ville

Un guide d'aménagement du centre-ville a été dévoilé en septembre dernier. Avec comme objectif de bien délimiter le centre-ville et de le rendre plus propice au transport actif, ce guide présente une vision dynamique et vivante du centre-ville.

UNIPlex

Le plus grand projet dans l'histoire de la municipalité, le complexe communautaire intergénérationnel, a pris forme en 2018 suite au lancement de la campagne majeure de financement ainsi qu'avec l'octroi en septembre du contrat de 30 590 000 \$ à la compagnie Pomerleau pour sa construction.

L'UNIPlex comportera une piste de marche intérieure, une cuisine et des salles communautaires pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes, une glace principale entourée de 1 104 sièges, une glace secondaire, ainsi qu'une serre intergénérationnelle.

Son objectif principal est de doter la communauté de Dieppe d'un lieu de rassemblement axé sur la santé, le mieux-être et l'activité physique. L'ouverture de l'UNIPlex, dont le nom vise à souligner la contribution de 1 million de dollars d'UNI Coopération financière envers la campagne de financement, est prévue en 2020.

Site événementiel

Un site événementiel a été construit au cours de l'été sur le terrain adjacent au futur complexe communautaire intergénérationnel. Cet espace vert multifonctionnel peut notamment accueillir des spectacles destinés à 25 000 spectateurs, tout en pouvant facilement être adapté à des foules de 3 000 à 4 000 personnes. Le site MusiquArt sera l'hôte des grandes festivités du 15 août 2019 dans le cadre du Congrès mondial acadien.

Environnement

De nombreuses initiatives environnementales se sont poursuivies en 2018, dont les programmes de plantation d'arbres, Trésors de bord de rue et des initiatives en gestion de l'eau de pluie.

Une vidéo a été réalisée en collaboration avec le Groupe Littoral et vie de l'Université de Moncton et le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick afin d'informer les résidents sur l'installation et l'utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie. Un concours a également été lancé et 40 barils récupérateurs d'eau ont été tirés au sort parmi les personnes intéressées.

FAITS SAILLANTS (SUITE)



Stratégie touristique

La dernière étape de la rédaction de la stratégie touristique 2019-2023 a été complétée avec comme vision que Dieppe soit reconnue comme une destination phare de l'Acadie contemporaine, une ville animée, gourmande et festive à l'échelle humaine.

Croissance économique

La construction du centre TD, qui permettra de créer plus de 1 000 nouveaux emplois d'ici 2021, a eu lieu en 2018 sur le terrain de l'ancien magasin Sears. Il s'agit de l'un des permis de construction les plus importants à avoir été attribués par la Ville de Dieppe.

Puis, l'année s'est terminée avec le succès qu'a connu le Centre de recherche et innovation Dieppe inc. (CRID) grâce à son projet-pilote d'amélioration de la productivité et de transfert des connaissances et habiletés. En partenariat avec le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick, 10 entreprises ont pris part à l'initiative qui a rapporté des nouveaux contrats de ventes à l'étranger totalisant 4,5 millions de dollars et la création de 20 nouveaux emplois.

BRAVO!

La Chambre de commerce du Grand Moncton a dévoilé en mai 2018 les résultats d'un sondage sur la satisfaction des résidents sur divers sujets, dont les services municipaux. La Ville de Dieppe s'est démarquée avec plus de 89 % de ses résidents qui ont jugé comme bons ou excellents les services qu'elle offre.

RÉALISATIONS

- Obtention du financement des paliers de gouvernement fédéral et provincial totalisant **16 825 000 \$** pour le complexe communautaire intergénérationnel.
- Organisation de la **3^e édition du programme Un arbre pour la vie** et la **7^e édition du programme communautaire de plantation d'arbres**.
- **Adoption en mai d'un plan de mesures d'urgence** commun pour Dieppe, Moncton et Riverview.
- Tenue de la **3^e édition** des trésors de bord de rue.
- Création d'un nouveau format plus accessible pour le Festival de la jeunesse.
- Installation de **trois stations** de réparation libre-service pour les vélos (bicibornes).
- Déroulement de la **31^e saison** des Mercredis Show.
- **10 000 visiteurs** du 26 au 29 juillet à la 2^e édition du Festival ImaginAIR.
- **Réalisation de la 2^e phase** de l'extension de la rue du Collège par la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de cette dernière et du chemin Gauvin.
- **Reconstruction d'un tronçon** de la rue Industrial avec connexion à la nouvelle rampe de sortie de l'autoroute 15.
- **Construction d'un sentier multifonctionnel** en asphalte le long du chemin Melanson entre le chemin Fox-Creek et la rue du Moulin.
- **Accueil de la tournée Hockey d'ici** de Rogers en novembre.
- Lancement de la **6^e saison** des Plaisirs sur glace.
- Plus de **500 réponses** obtenues lors des consultations pour le développement d'une politique familiale.
- **Lancement du site Web** d'Immigration Grand Moncton.
- Campagne grand public de **sensibilisation contre la vitesse** et les distractions au volant.
- **Adoption de l'immatriculation valide** à vie pour les chiens.
- **122 jours d'ouverture de l'anneau de glace** réfrigérée pour la saison 2017-2018.
- **Plus de 500 arbres donnés ou plantés** à travers la municipalité.
- **Plus de 15 millions de dollars** ont été investis en projets capitaux tels que l'extension de la rue du Collège, les rénovations à la maison patrimoniale Doiron et la station de pompage de la rue Industrial.
- **Plus de 106 000 visites** au Centre aquatique et sportif.
- Environ **280 000 passagers/voyages** du transport en commun.



BUDGET PARTICIPATIF

Le 2^e cycle du projet de budget participatif, une initiative municipale qui a permis aux résidents de choisir comment dépenser une partie du budget de fonctionnement municipal a été lancé en juin 2017 et s'est poursuivi en 2018. Sous le thème «Transforme ta communauté!», 200 idées de projets ont été reçues dans les catégories communauté active, branchée, créative et verte.

Ce sont 24 de ces idées qui ont par la suite été transformées en propositions de projets concrets et qui ont été présentées à un jury citoyen. Celui-ci en a retenu 16 qui se sont retrouvées sur le bulletin de vote. Plus de 2 000 résidents ont ensuite voté en mai et juin pour leurs projets favoris.

GAGNANTS ÉDITION 2018

1. Communauté active

Contribution financière permettant de construire et d'aménager des infrastructures de jeux pour les élèves de la 3^e à la 5^e année à l'école Le Marais.

2. Communauté branchée

Un espace libre pour faire courir son chien sans laisse favorisant le réseautage et le rassemblement des gens.

3. Communauté branchée

Randonnée hebdomadaire gratuite en triporteur offerte aux aînés, et permettant des balades de plaisance et utilitaires dans le but de contrer l'isolement.

4. Communauté créative

Aménagement de boîtes de livres ici et là au sein de la communauté permettant à quiconque d'avoir accès aux livres dans les endroits publics. Cette initiative permettra de développer le goût de la lecture chez les plus jeunes. De plus, la collection de livres mettra en vedette des personnages de différentes cultures sensibilisant ainsi la communauté à l'importance et aux avantages de la diversité culturelle.

5. Communauté verte

Un parc d'arbres fruitiers au parc Rotary St-Anselme, où les gens pourront se rendre durant l'été ou l'automne afin de cueillir, gratuitement, des fruits tels que des prunes et des poires.

6. Communauté verte

Une station mobile permettant de rendre de l'eau potable disponible aux endroits où il n'y en a pas et durant divers rassemblements communautaires, réduisant ainsi le besoin de bouteilles de plastique.

La mise en œuvre des projets gagnants est en cours.



VOTEZ!



VOTEZ!



À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

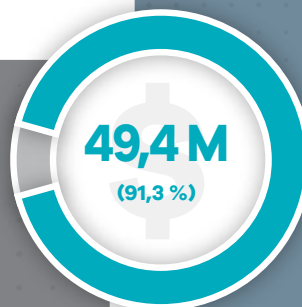
En 2018, l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe était de **3 030 312 965 \$** et le taux d'imposition se chiffrait à **1,6295 \$** pour chaque **100 \$** d'évaluation.



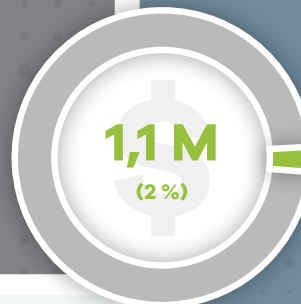
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

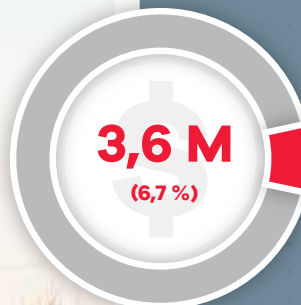
Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	49 400 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	1 100 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	3 600 000 \$
Total	54 100 000 \$



Impôts fonciers



Subvention de financement communautaire et péréquation



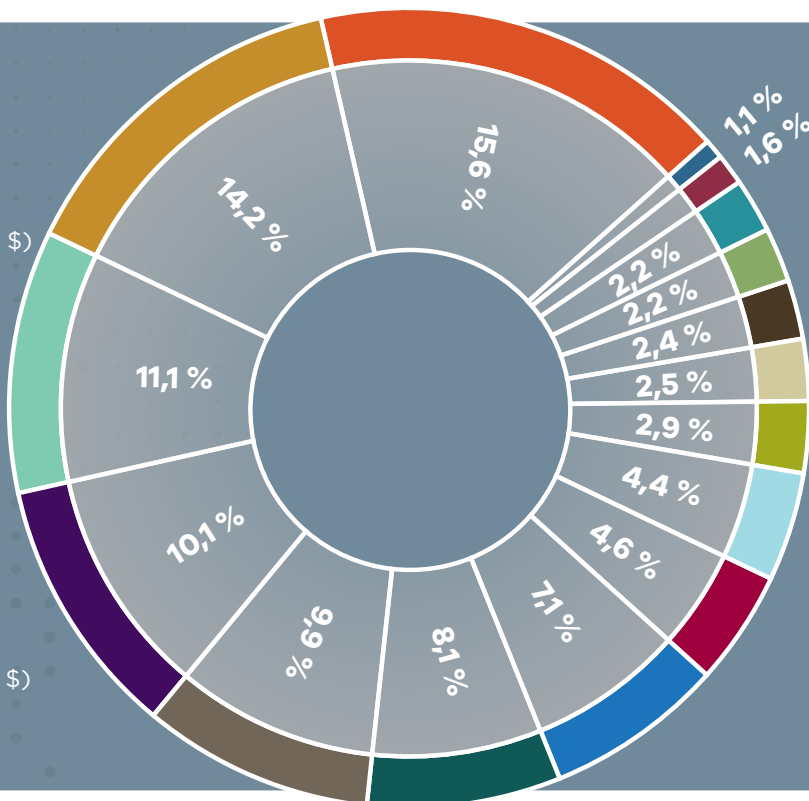
Autres revenus



OÙ VA CET ARGENT?

Pour une maison dont la valeur foncière est évaluée à 185 000 \$, les impôts fonciers en 2018 équivalent à 3 015 \$. Sur la base de cette référence, voici ce que vous obtenez pour 251 \$ par mois.

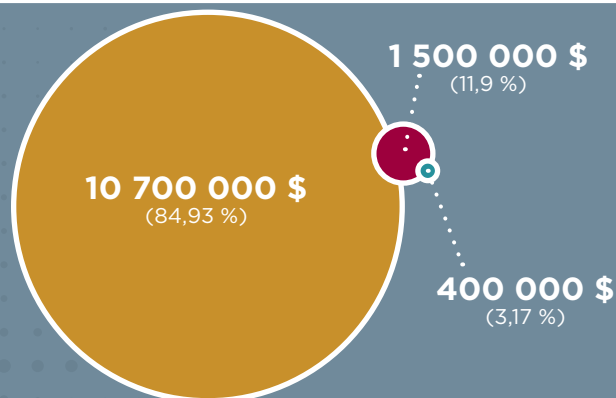
- Services financiers - 15,6 % (39,16 \$)
- Culture, loisirs et vie communautaire - 14,2 % (35,64 \$)
- Incendie - 11,1 % (27,86 \$)
- Police - 10,1 % (25,35 \$)
- Transport - 9,9 % (24,85 \$)
- Capital de l'opération - 8,1 % (20,33 \$)
- Administration - 7,1 % (17,82 \$)
- Ingénierie - 4,6 % (11,55 \$)
- Bâtiments et flotte municipale - 4,4 % (11,04 \$)
- Coût de l'eau - 2,9 % (7,28 \$)
- Transfert aux réserves - 2,5 % (6,28 \$)
- Autres protections - 2,4 % (6,02 \$)
- Développement économique - 2,2 % (5,52 \$)
- Collecte et enfouissement des déchets - 2,2 % (5,52 \$)
- Communications - 1,6 % (4,02 \$)
- Coût d'évaluation - 1,1 % (2,76 \$)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUT

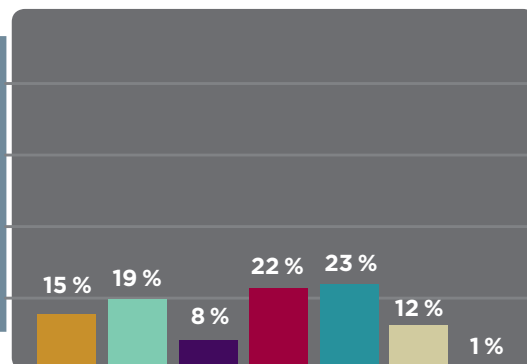
En 2018, le coût du service d'eau et égout était de 928 \$ pour une maison type, soit 2,54 \$ par jour.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout	10 700 000 \$ (84,93 %)
Remboursement de l'eau utilisée par le service d'incendie	1 500 000 \$ (11,9 %)
Autres revenus et surplus des années précédentes	400 000 \$ (3,17 %)
Total	12 600 000 \$



RÉPARTITION DES DÉPENSES

- Achat de l'eau - 15 %
- Traitement des eaux usées - 19 %
- Capital de l'opération - 8 %
- Service de la dette - 22 %
- Opération et entretien - eau - 23 %
- Opération et entretien - égout - 12 %
- Transfert aux réserves - 1 %



CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillers généraux et de cinq conseillers de quartier. Le conseil municipal actuel est en poste depuis mai 2016. Une élection partielle a eu lieu en mai 2018 pour pourvoir le poste de conseiller général laissé vacant par le conseiller Jordan Nowlan en 2017. Lors de cette élection, Lise LeBouthillier fut élue comme conseillère générale.

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.



Yvon Lapierre



Patricia Arsenault



Lise LeBouthillier



Daniel Allain



Jean-Marc Brideau



Jean-Claude Cormier



Ted Gaudet



Ernest Thibodeau



Roger LeBlanc

Yvon Lapierre,
maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section local 3515 – service d'incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe
- Corporation 3+
- Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (exécutif)

Patricia Arsenault,
conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Services des bénévoles de la GRC
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe
- Comité consultatif de l'alphabétisation du Grand Moncton
- Association Multiculturelle du Grand Moncton
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie
- Services des bénévoles de la GRC

Lise LeBouthillier,
conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe

Daniel Allain,
conseiller général

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac

Jean-Marc Brideau,
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l'Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie

Jean-Claude Cormier,
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité de liaison des trois conseils municipaux

Ted Gaudet,
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d'incendie

Ernest Thibodeau,
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)

Roger LeBlanc,
conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Commission de désinsectisation du Grand Moncton
- Comité collectivité en fleurs Dieppe Moncton Riverview
- Comité du défilé du père Noël du Grand Moncton

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via le Web et sur les ondes de TV Rogers. En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales. Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. En 2018, 21 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires (annexe 1) ont été tenues.

L'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos pendant la durée du débat, lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter notamment de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi. Les dates de ces réunions, les membres présents et le genre de questions discutées se trouvent à l'annexe 2.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par l'arrêté A-3 et la politique A-27. En 2018, les salaires et les indemnités ont totalisé 219 040 \$. Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.



TABLEAU 1
Rémunération du conseil

	SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre	36 153 \$	14 840 \$	50 993 \$
Conseiller Daniel Allain	16 840 \$	3 529 \$	20 369 \$
Conseillère Patricia Arsenault	16 840 \$	6 630 \$	23 470 \$
Conseillère Lise LeBouthillier (mai à décembre 2018)	10 007 \$	1 383 \$	11 390 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau	16 840 \$	4 508 \$	21 348 \$
Conseiller Jean-Claude Cormier	16 462 \$	6 448 \$	22 910 \$
Conseiller Ted Gaudet	17 617 \$	5 512 \$	23 129 \$
Conseiller Ernest Thibodeau*	18 542 \$	7 583 \$	26 125 \$
Conseiller Roger LeBlanc	16 840 \$	2 466 \$	19 306 \$

*Maire suppléant

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la *Loi sur la gouvernance locale*, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2018, la Ville de Dieppe a versé 6 000 \$ en subventions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public, la possibilité de recevoir une commandite.

Dieppe dispose également d'une politique (L-13) visant à offrir un soutien aux groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe, et par le fait même, d'offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales propices aux résidents, tels que la parade du père Noël. Ce sont 4 500 \$ en subventions à des fins sociales qui ont été accordées en lien avec la politique L-13.

La Ville de Dieppe a également offert 182 650 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté.

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 101 600 \$ en 2018 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que le Festival Inspire, le Festival Frichti et le Festival de la récolte.

En 2016, la Ville de Dieppe a adopté une politique (L-20) régissant les demandes de dons dans le but d'offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe. La municipalité a octroyé 11 550 \$ en dons en 2018.

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe. Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2018 à des fins sociales. À noter qu'aucune subvention à des fins environnementales n'a été attribuée en 2018.



Tableau 2

Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)

Demandes de commandites (politique A-37)	6 000 \$
Partenariats avec le secteur associatif (politique L-13)	4 500 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	182 650 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	101 600 \$
Demandes de dons (politique L-20)	11 550 \$
Ententes avec le conseil municipal	253 430 \$
Divers (Chambre de commerce, Institut des urbanistes, Centraide, etc.)	36 000 \$
Total	595 730 \$

ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le 25 mai 2010, le conseil municipal de Dieppe a adopté l'arrêté Z-22 qui porte sur l'affichage extérieur commercial. Suite à l'adoption de cet arrêté, un programme de subvention qui vise à aider les entreprises de la Ville de Dieppe à installer des affiches bilingues à l'extérieur a été créé.

La Ville de Dieppe a accordé 10 286 \$ en subventions à neuf entreprises de la municipalité pour l'achat d'une nouvelle enseigne ou la modification d'une enseigne existante en 2018 par le biais de ce programme. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme représentent jusqu'à 40 % du coût total des travaux et possèdent un plafond maximum de 3 000 \$.

Vous retrouverez les détails des subventions de plus de 500 \$ accordées par la Ville de Dieppe en 2018 à titre de développement économique à l'annexe 4.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2018 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au expansiondieppe.ca

SERVICES

Selon la *Loi sur la gouvernance locale*, les budgets présentés par les municipalités doivent être équilibrés, ce qui veut dire que les revenus doivent être au moins égaux aux dépenses. La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte lors de la réunion régulière du mois de décembre.

En 2018, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 54 069 486 \$. Les revenus réels ont totalisé 54 682 176 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 54 099 169 \$, donnant lieu à un excédent de 583 007 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 12 642 153 \$. Les revenus réels ont atteint 12 648 261 \$ comparativement à 12 568 501 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 79 760 \$.



SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales: 54 099 169 \$

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales: 5 550 559 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (196 193 \$); les salaires et indemnités de l'administration (2 292 800 \$) qui comprend le directeur général, le chef de direction aux services à la communauté, le bureau du secrétaire municipal (3 employés), le service des ressources humaines (4 employés), le service des technologies de l'information (4 employés), le service des finances (6 employés), la réception centrale (2 employés), le service des communications (4 employés) et le directeur du service de la performance organisationnelle.

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (605 803 \$); les frais juridiques et de vérification (200 962 \$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (587 881 \$); les autres frais administratifs (849 494 \$); l'assurance responsabilité civile (213 106 \$) et les subventions à des organismes (604 320 \$).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales: 2 012 041 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (37 460 \$); la planification et le développement (518 125 \$); le remembrement foncier et réserve foncière (120 261 \$); la corporation de développement économique - Expansion Dieppe (1 052 084 \$); la commission de développement économique 3+ (149 101 \$); le plan de développement durable (61 054 \$); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (73 956 \$).

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 144 502 \$

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe possède un contrat de six ans avec Fero Waste & Recycling inc. pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents (625 802 \$), qui sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux sud-est (518 700 \$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales: 13 923 230 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (5 460 857 \$) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (7 788 438 \$) et les mesures d'urgence (5 375 \$).

En 2018, le service d'incendie de Dieppe a offert ses services à l'intérieur des limites de la municipalité ainsi qu'à une partie du District de services locaux de Scoudouc. De plus, elle a procédé à la formation de 30 pompiers pour les sauvetages en eaux vives, 24 pompiers-instructeurs de niveau 1, 38 pompiers pour l'utilisation des nouvelles radios TDMA P25 et 38 pompiers pour l'utilisation des nouveaux appareils respiratoires.

- 2 casernes
- 1 chef
- 2 chefs de district
- 9 capitaines
- 24 pompiers à temps plein
- 4 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle, 2 autopompes, 1 autopompe-citerne, 1 véhicule de sauvetage, 1 VTT, 5 camions utilitaires sport, 1 camion 4x4, 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (331 688 \$), l'exécution des arrêtés (249 205 \$), la protection des animaux (1 767 \$) et la destruction des insectes et parasites (85 900 \$).

SERVICES GÉNÉRAUX (SUITE)

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales: 7 772 218 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 191 667 \$); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 236 199 \$); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 1 747 147 \$ et hiver 1 453 740 \$); à l'éclairage des voies publiques (493 731 \$); au transport en commun (1 437 465 \$) et à la gestion des actifs (212 269 \$).

Le service d'ingénierie, composé de quatre ingénieurs, incluant le poste de direction, cinq technologues en ingénierie ainsi que deux étudiants en ingénierie pendant l'été, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant au service des travaux publics, il inclut le secteur du transport, le secteur eau et égout, et le secteur flotte municipale et atelier mécanique. On y retrouve 38 employés permanents, quatre employés auxiliaires et cinq gestionnaires. Les travaux publics possèdent 88 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 50 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épanduses à sel.

Les services de transport comprennent également le transport en commun. Dieppe a retenu les services de Codiac Transpo pour offrir quotidiennement un service de transport en commun sur le territoire de la municipalité. En 2018, 2 000 heures de service ont été ajoutées et la municipalité a procédé à la bonification de la fréquence de service ainsi qu'à la mise en service d'un nouvel autobus. La flotte municipale est ainsi passée de trois à quatre autobus.

La municipalité offre également un service de transport adapté dont les critères d'admissibilités ont été révisés en 2018 afin d'offrir le service jugé nécessaire aux gens qui en ont le plus besoin et de respecter le budget accordé au programme de subvention en l'encadrant plus adéquatement.

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales: 7 362 650 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (615 525 \$), à l'entretien des deux arénas (1 482 925 \$); du Centre aquatique et sportif (1 632 016 \$); des centres communautaires (507 430 \$); des terrains de jeux et des parcs (2 411 342 \$); des autres services récréatifs (676 276 \$); de la formation et perfectionnement (17 740 \$); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (19 396 \$).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 1 583 971 \$ en 2018 (les arénas: 787 201 \$; le Centre aquatique et sportif: 627 557 \$; les commandites: 57 899 \$ ainsi que les inscriptions aux activités et les revenus de location: 111 314 \$).

Le service culture, loisirs et vie communautaire, qui se charge du développement, de l'entretien et de la gestion des installations récréatives, en plus d'organiser des événements spéciaux et de créer des partenariats propices au développement social, compte 43 employés.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales: 16 333 969 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 1 677 331 \$ et remboursement de capital 5 881 000 \$), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 463 354 \$ et remboursement de capital 411 374 \$), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (2 638 000 \$ pour la réserve d'immobilisation générale et 420 000 \$ vers la réserve de fonctionnement général) ainsi que les dépenses en capital (4 842 910 \$).



SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 12 568 501 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales: 4 727 696 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (2 145 559 \$), à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 756 177 \$) ainsi qu'au traitement et à la distribution de l'eau (825 960 \$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 4 066 543 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (1 082 105 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 443 269 \$) ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien du système d'eau et égout (541 169 \$).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

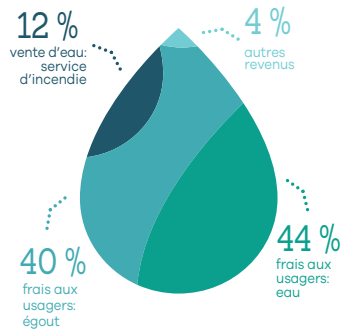
Dépenses totales: 3 774 262 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 943 608 \$ et remboursement de capital 1 819 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (325 500 \$ pour la réserve d'immobilisation et 275 000 \$ vers la réserve de fonctionnement) en plus des dépenses en capital (411 154 \$).

BUDGET D'EAU ET ÉGOUT

Les fonds de ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Il sert à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, au traitement des eaux usées, au remboursement de la dette et à l'achat de l'eau consommée par les usagers.

2018 12,6 M \$
D'où proviennent ces revenus?



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Yvon Lapierre	Daniel Allain	Patricia Arsenault	Lise LeBouthillier	Jean-Marc Brideau	Jean-Claude Cormier	Ted Gaudet	Ernest Thibodeau	Roger LeBlanc
		Maire	Conseiller général	Conseillère générale	Conseillère générale (entrée en poste le 28 mai 2018)	Conseiller quartier 1	Conseiller quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
8 janvier	Ordinaire									
22 janvier	Ordinaire									
12 février	Ordinaire									
26 février	Ordinaire									
12 mars	Ordinaire									
26 mars	Ordinaire									
9 avril	Ordinaire									
23 avril	Ordinaire									
30 avril	Extraordinaire									
14 mai	Ordinaire									
28 mai	Ordinaire									
11 juin	Ordinaire									
25 juin	Ordinaire									
9 juillet	Ordinaire									
13 août	Ordinaire									
10 septembre	Ordinaire									
24 septembre	Ordinaire									
9 octobre	Ordinaire									
22 octobre	Ordinaire									
13 novembre	Ordinaire									
26 novembre	Ordinaire									
29 novembre	Extraordinaire									
10 décembre	Ordinaire									
14 décembre	Extraordinaire									

Réunion extraordinaire du 30 avril

Question débattue:

- Appel d'offres - conception et construction - Complexe communautaire intergénérationnel

Réunion extraordinaire du 29 novembre

Questions débattues:

- Complexe communautaire intergénérationnel - prolongation de contrat - BC2
- Autorisation de signature - contrat de construction - Complexe communautaire intergénérationnel

Réunion extraordinaire du 14 décembre

Questions débattues:

- Transfert de fonds - Fonds de réserve de fonctionnement général
- Budget du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égout de 2019

Légende

	Présent
	Pas encore en poste
	Absent

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

2018-01-08

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-01-22

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-02-26

Genre de question débattue:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2018-04-09

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-04-30

Genre de question débattue:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2018-05-28

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-06-25

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-01-15

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-02-12

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2018-03-26

Genres de questions débattues:

- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2018-04-23

Genre de question débattue:

- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)

2018-05-14

Genres de questions débattues:

- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)h)*)

2018-06-11

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2018-07-09

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2018-07-24

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-09-06

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-10-09

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-10-22

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2018-11-26

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-12-10

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)
- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)h*)

2018-08-13

Genres de questions débattues:

- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-09-10

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2018-10-15

La conseillère Lise LeBouthillier participe à la réunion par voie électronique.

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2018-11-13

Genres de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2018-11-29

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Greater Moncton Chinese Cultural Association	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Journée de la femme	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton River of Pride	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton Asian Heritage Month Festival	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Défi Hockey Francofun	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Jour de la terre	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Cercle des dames d'Acadie (40 ^e anniversaire)	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
YWCA: Women of distinction	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Congrès annuel Communauté et loisirs NB	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton Girls rock camp	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Pageant Miss Teen Atlantic Canada	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Académie de ballet classique	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Ballet Atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne évolution U de M	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Sauvegarde de la Cathédrale	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Jeu de l'Acadie	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Institut de recherche du cancer	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Parade du père Noël	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien à nos groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe Offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales et propices pour nos résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Paroisse St-Anselme	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien à nos groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe Offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales et propices pour nos résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or - Dieppe	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or - St-Anselme	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club garçons et filles de Dieppe	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extensio	Fin sociale	14 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Maison de jeunes - Dieppe	Fin sociale	100 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
P.R.O. Jeunesse	Fin sociale	3 750 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts de Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Comité Jeunes d'abord	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Échec aux crimes	Fin sociale	750 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Impact jeunesse	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Radiothon de l'Arbre de l'espoir	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
SIDA	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Tri-community policing	Fin sociale	2 800 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol inc.	Fin sociale	83 430 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Francofête en Acadie	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival de la récolte	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Frichti	Fin sociale	20 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Hubcap	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Nothrup Fry	Fin sociale	1 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Rendez-vous MAGMA	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival du livre	Fin sociale	33 600 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Inspire	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Association africaine du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	3 500 \$	Numéraire	Stratégie de communauté accueillante	Promouvoir la diversité culturelle lors du Festival africain à Dieppe	Visibilité et activité
Centraide	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Stratégie de communauté accueillante	Projet de championne de la diversité	Personne-ressource pour Dieppe
Clinique des Réfugiés du NB	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Stratégie de communauté accueillante	Services juridiques aux réfugiés	Partenaires communautaires
Chambre de commerce du Grand Moncton	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Prix d'entreprise inclusive	Promouvoir la diversité au sein des entreprises	Partenaires communautaires
Institut des Urbanistes de l'Atlantique	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Membres du comité organisateur	Tenue de la conférence annuelle	Visibilité
Congrès mondial acadien 2019	Fin sociale	25 000 \$	Numéraire	N/A	Célébrations des festivités du 15 août à Dieppe	Offre de services à la communauté

ANNEXE 4 – SUBVENTIONS À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bénéficiaire	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Al Asi Decor	640 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Mastika Boutik	1 288 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Champion académie de boxe	1 618 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Studio Bellagente	1 130,46 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Idéal atelier couture	313 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Dieppe Hydroponics	1 936 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Multi-prêts Hypothèques	304 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Centre Boréal	2 176,34 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Dépanneur double plus Convenience store	880 \$	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par les politiques L-1, L-2, L-3 et L-9.

Taux de location de glace 1 juin 2017 au 31 mai 2018 (avec augmentation de 2 % au taux régulier)

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h - 21 h 59 et congés fériés	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Soir 20 % 22 h - 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison Jeunesse accrédité 20 %
OLYMPIQUE					
	238 \$	143 \$	190 \$	143 \$	190 \$
ST-ANSELME					
	222 \$	133 \$	178 \$	133 \$	178 \$
CENTENAIRE					
	197 \$	118 \$	158 \$	118 \$	158 \$

Taux de location de glace 1 juin 2018 au 31 mai 2019 (avec augmentation de 2 % du taux régulier)

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h - 21 h 59 et jours fériés	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % 22 h à 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison Jeunesse accrédité 20 %
OLYMPIQUE					
	243 \$	146 \$	194 \$	146 \$	194 \$
ST-ANSELME					
	227 \$	136 \$	181 \$	136 \$	181 \$
CENTENAIRE					
	201 \$	121 \$	161 \$	121 \$	161 \$

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le service culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste en un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière tel que défini dans la *Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives* entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux de location des arénas sans glace

Groupe régulier

Saison 2018 - Aucune augmentation

	Surface	Heure	Jour
	Taux	110 \$	1 105 \$

Groupe accrédité

Saison 2018 - Aucune augmentation

	Surface	Heure	Jour
	Taux	66 \$	663 \$

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Taux de location des salles communautaires

En vigueur jusqu'au 31 août 2019

Salle A / Foyer Capacité 50 personnes		Régulier	Groupes récréatifs non accrédités lundi au jeudi	Groupes accrédités ou à but non lucratif
	Taux horaire	63 \$	40 \$	15 \$
	Demi-journée (4 h)	200 \$	120 \$	45 \$
	Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$	75 \$
Salle B / Brunch Capacité 150 personnes				
	Taux horaire	83 \$	50 \$	15 \$
	Demi-journée (4 h)	250 \$	150 \$	45 \$
	Journée complète (8 h +)	450 \$	270 \$	75 \$
Salles combinées				
	Taux horaire	115 \$	70 \$	22,50 \$
	Demi-journée (4 h)	350 \$	210 \$	67,50 \$
	Journée complète (8 h +)	635 \$	380 \$	112,50 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location de promenade en traîneau tiré par des chevaux bénéficiera d'un taux réduit de 30 \$ l'heure pour la location d'une salle.

Taux de location des terrains sportifs

En vigueur jusqu'au 31 décembre 2019

Bloc de temps	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2019										
	Taux régulier						Taux jeunesse accrédité				
	2 h	5 h	12 h	Saison avec lumières	Saison 2 h lundi au jeudi 9 h à 16 h	Saison sans lumières	2 h avec lumières	5 h avec lumières	12 h avec lumières	Saison 40 % avec lumières	
Taxes comprises	22 \$	42 \$	108 \$	472 \$	243 \$	406 \$	14 \$	25 \$	65 \$	243 \$	

Notes:

1. Le taux jeunesse accréditée est offert aux groupes jeunesse accrédités par la Ville de Dieppe et ce taux est basé sur une réduction de 60 % du taux applicable en 2017, une réduction de 50 % du taux applicable en 2018 et 40 % du taux applicable en 2019.
2. Le taux **SAISON** est calculé en fonction d'une période de 5 heures par terrain par jour d'utilisation.
3. Toute location doit être **réservée** et **confirmée** par le service culture, loisirs et vie communautaire de Dieppe.
4. Le secteur des installations récréatives s'occupe de l'**entretien** (ex. coupe du gazon) et de la **préparation** normale des terrains (ex. les lignes).
5. Toute **demande spéciale** de préparation des terrains doit être envoyée au responsable de réservation.
6. Pour une location des terrains de baseball et de balle-molle pour une période de **12 heures**, la Ville offre un deuxième service de préparation de lignes.
7. Si les lumières ne sont pas incluses, l'utilisation est au coût de 24 \$ par soir/terrain, taxes incluses.
8. Les taux sont sujets à changement si la TVH est modifiée.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

		Taux de location du Centre aquatique et sportif	
		1 septembre 2017 au 31 août 2019	
Bassin de natation			
	1 – 65 personnes	125 \$	
	66 – 94 personnes	175 \$	
	95 – 121 personnes	232 \$	
Bassin d'exercice			
	1 – 46 personnes	71 \$	
Bassin récréatif			
	1 – 60 personnes	157 \$	
	61 – 130 personnes	214 \$	
Trois bassins			
	1 – 100 personnes	310 \$	
	101 – 150 personnes	411 \$	
	151 – 241 personnes	513 \$	
	242 – 320 personnes	573 \$	

Notes:

1. Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
2. Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
3. Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le service culture, loisirs et vie communautaire et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
4. Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le service culture, loisirs et vie communautaire et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

Cartes de membres annuelles

		1 septembre 2017 au 31 août 2019	
	Carte adulte	415 \$	
	Carte 50 + / étudiant	285 \$	
	Carte enfant (12 ans et moins)	180 \$	
	Carte couple 2 ^e carte reçoit un rabais de 50 %	620 \$	
	Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$	

Cartes de membres mensuelles (doit acheter un minimum de 3 mois consécutifs)

		1 septembre 2017 au 31 août 2019	
	Carte adulte	45 \$	
	Carte 50 + / étudiant	35 \$	
	Carte enfant (12 ans et moins)	25 \$	
	Carte couple	60 \$	
	Carte familiale (2 adultes et enfants)	80 \$	

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

- Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel
- Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Forfait 12 visites

		1 septembre 2017 au 31 août 2019	1 septembre 2019 au 31 mai 2022
	Carte adulte	65 \$	70 \$
	Carte 50+/étudiant	55 \$	60 \$
	Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$	45 \$
	Carte familiale (2 adultes et enfants)	140 \$	150 \$
	Carte d'activités aquatiques	85 \$	85 \$
	Carte d'aqua santé 50+	55 \$	55 \$

Entrée unique

		1 septembre 2017 au 31 août 2019	1 septembre 2019 au 31 mai 2022
	Adulte	8 \$	10 \$
	50+/étudiant	7 \$	8 \$
	Enfant (12 ans et moins)	5 \$	5 \$
	Entrée famille (2 adultes et enfants)	16 \$	20 \$

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable.
Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

Fête pour enfants

		1 septembre 2017 au 31 août 2019	1 septembre 2019 au 31 mai 2022
	Option 1 • Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants) • La salle de fête est comprise gratuitement	7 \$ / enfant	7 \$ / enfant
	Option 2 • Location de bassin(s) de natation	Selon les taux de location des bassins + 30 \$ / h pour la salle A + 25 \$ / h pour la salle	Selon les taux de location des bassins + 35 \$ / h pour la salle A ou B

VILLE DE DIEPPE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

Exercice terminé le 31 décembre 2018



EY

**Travailler ensemble
pour un monde meilleur**

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	8

VILLE DE DIEPPE

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

MAIRE

Yvon Lapierre

MAIRE-ADJOINT

Ernest Thibodeau

CONSEILLERS

Patricia Arsenault
Edward Gaudet
Jean-Marc Brideau
Roger LeBlanc

Jean-Claude Cormier
Daniel Allain
Lise LeBouthillier

OFFICIERS MUNICIPAUX

Directeur général / Greffier
Greffier adjoint
Trésorier
Chef des pompiers
Gestionnaire principal du service des travaux publics
Gestionnaire principal du service de culture, loisirs et vie communautaire
Directrice du service d'ingénierie
Chef de direction des services à la communauté
Directrice du service des communications
Directeur du service de planification et de développement
Directrice du service des ressources humaines
Directeur du service de performance organisationnelle
Directeur du service des technologies de l'information

Marc Melanson
Stéphane Simard
Stéphane Thériault
Poste vacant
David Knowles
Luc Bujold
Angèle Spencer
Raymond Bourque
Annie Duguay
André Frenette
Martine Savoie
Luc Richard
Shaun Daigle

Conseillers juridiques principaux

McIntyre Finn

Auditeur

Ernst & Young
Comptables professionnels agréés

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Population : 25 384 (recensement 2016)

VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2018 - Dieppe	3 030 003 202 \$	1,6295 \$
2018 - Dieppe - extérieur	309 763 \$	1,1443 \$
2019 - Dieppe	3 158 615 200 \$	1,6295 \$
2019 - Dieppe - extérieur	302 900 \$	1,3060 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et ses entités contrôlées (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.

Dieppe, Canada
le 8 avril 2019

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
REVENUS			
Mandat d'imposition	49 377 446 \$	49 377 446 \$	48 410 667 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 21)	136 360	189 371	138 800
Province du Nouveau-Brunswick (note 21)	162 114	157 054	146 718
Ventes de services (note 21)	12 304 701	12 299 550	11 828 462
Autres revenus de provenance interne (note 21)	600 300	1 055 811	1 000 235
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 053 001	1 053 001	995 217
Autres subventions	-	-	150 000
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	4	4	4
Intérêts gagnés	77 500	418 415	222 512
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	4 904 937	5 276 523
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 676 446	1 202 580
Autres contributions	-	107 725	817 210
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	47 415	133 534
	63 711 426 \$	71 287 175 \$	70 322 462 \$
DÉPENSES			
Services d'administration générale (note 21)	6 385 311 \$	5 520 167 \$	5 775 568 \$
Services de protection (note 21)	12 154 240	12 084 484	11 637 102
Services de transports (note 21)	8 969 171	7 561 554	7 150 589
Services d'hygiène du milieu (note 21)	1 130 227	1 144 502	1 099 917
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 21)	2 102 896	2 241 293	2 536 138
Services récréatifs et culturels (note 21)	7 582 401	7 131 709	7 250 788
Approvisionnement en eau (note 21)	4 910 195	4 643 336	4 566 264
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 21)	4 015 358	3 975 139	3 707 061
Services financiers - général (note 21)	2 156 354	2 186 207	2 279 376
Services financiers - eau (note 21)	633 300	631 454	680 136
Services financiers - égouts (note 21)	313 300	312 154	331 909
Amortissement des immobilisations corporelles	-	11 703 210	10 874 292
Baisse de valeur sur stocks de terrains	-	39 413	-
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	144 726	214 994
	50 352 753	59 319 348	58 104 134
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 17 et 20)	13 358 673 \$	11 967 827 \$	12 218 328 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		229 113 519	216 895 191
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		241 081 346 \$	229 113 519 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

2018

2017

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	3 193 562 \$	16 207 183 \$
Dépôts à terme (note 4)	13 026 000	-
Débiteurs		
Général	2 057 417	2 876 991
Taxe de vente à recevoir	823 332	1 294 874
Gouvernements	3 554 861	5 519 738
	22 655 172	25 898 786

PASSIFS

Découvert bancaire	589 606	839 212
Créditeurs	5 560 501	7 790 012
Déductions à la source à payer	57 420	45 302
Dus à d'autres gouvernements	312 490	1 604 457
Congés de maladie accumulés (note 7)	1 200 000	1 145 000
Revenus différés	1 265 726	573 410
Retenues de garanties	416 168	381 010
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	86 706 590	94 037 468
	96 108 501	106 415 871

DETTE NETTE

(73 453 329) **(80 517 085)**

ACTIFS NON-FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 15)	432 122 024	417 414 803
Amortissement cumulé	(121 820 890)	(111 764 360)
	310 301 134	305 650 443
Inventaire	22 582	21 109
Stocks de terrains	4 191 911	3 844 460
Charges payées d'avance	19 048	114 592
	314 534 675	309 630 604

EXCÉDENT ACCUMULÉ

241 081 346 \$ **229 113 519 \$**

ÉVENTUALITÉS (note 8) ET ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

APPROUVÉ PAR


....., Maire


....., Greffier ou trésorier

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre

2018**2017**

Excédent de l'exercice	11 967 827 \$	12 218 328 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 863 187)	(25 203 389)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	364 560	119 127
Amortissement des immobilisations corporelles	11 703 210	10 874 292
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	144 726	214 994
	7 317 136	(1 776 648)
Acquisition de l'inventaire	(22 582)	(21 109)
Acquisition des charges payées d'avance	(19 048)	(114 592)
Consommation de l'inventaire	21 109	23 873
Utilisation des charges payées d'avance	114 592	15 359
Baisse de valeur des stocks de terrains	39 413	-
Variation des stocks de terrains	(386 864)	(130 469)
	(253 380)	(226 938)
Diminution (augmentation) de la dette nette	7 063 756	(2 003 586)
Dette nette au début de l'exercice	(80 517 085)	(78 513 499)
Dette nette à la fin de l'exercice	(73 453 329) \$	(80 517 085) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	11 967 827 \$	12 218 328 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	144 726	214 994
Baisse de valeur des stocks de terrain	39 413	-
Amortissement des immobilisations corporelles	11 703 210	10 874 292
Contributions en immobilisations des développeurs	(1 676 446)	(1 202 580)
	22 178 730	22 105 034
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	3 255 993	(232 368)
Créditeurs, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	(3 509 360)	744 156
Variation dans l'inventaire, les stocks de terrains et les charges payées d'avance	61 047	(226 938)
Autres éléments	782 474	148 829
	22 768 884	22 538 713
ACTIVITÉS DE CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles nette des contributions des développeurs	(15 186 741)	(22 214 990)
Produit de la cession d'immobilisations	364 560	119 127
	(14 822 181)	(22 095 863)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements dans des dépôts à terme	(66 279 955)	(18 081 909)
Disposition de placements dans des dépôts à terme	53 253 955	18 081 909
	(13 026 000)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	600 000	9 919 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(8 284 718)	(7 717 833)
	(7 684 718)	2 201 167
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(12 764 015)	2 644 017
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	15 367 971	12 723 954
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	2 603 956 \$	15 367 971 \$
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants :		
Encaisse	3 193 562 \$	16 207 183 \$
Découvert bancaire	(589 606)	(839 212)
	2 603 956 \$	15 367 971 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la Loi sur les municipalités. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu canadienne. La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Dieppe reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers présentés selon les normes comptables du secteur public (CSP) portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 11 décembre 2017 et par le Ministre des gouvernements locaux le 17 janvier 2018.

Comptabilisation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle détenue par la Ville, sont comptabilisées dans les revenus.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes CSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 10
Bâtiments	20 à 50
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 50
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	30 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Lorsque la Ville contribue aux coûts des travaux d'immobilisations sur une route provinciale désignée, sa part des coûts des travaux est inscrite à l'immobilisation corporelle. Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2018	2017
Ventes de terrains	71 392 \$	187 650 \$
Coût des terrains vendus	(23 977)	(54 116)
	47 415 \$	133 534 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 2,40 % et viennent à échéance en novembre 2019.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION	2018	2017
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		
Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 1 174 285 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.	1 178 446 \$	1 324 233 \$
Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 495 520 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.	531 013	593 485
Intérêts inclus dans les versements	(207 326)	(257 982)
	1 502 133	1 659 736
Billet à ordre		
Billet à ordre, pris en charge directement pour le rachat d'un terrain inclut dans les stocks de terrains, remboursable par versements annuels de 70 768 \$, sans intérêts, échéant en 2023.	353 840	-
Emprunt		
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de Ville d'une valeur comptable nette de 6 970 512 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.	7 962 617	8 389 732
Déventures		
1) Débenture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	6 770 000	7 221 000
2) Débenture, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	6 358 000	7 541 000
3) Débenture, 1,20 % à 3,10 %, échéant en 2024.	2 831 000	3 670 000
À reporter	25 777 590 \$	28 481 468 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

	2018	2017
Reporté	25 777 590 \$	28 481 468 \$
4) Débenture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	12 261 000	13 775 000
5) Débenture, 2,10 % à 5,55 %, renouvelable en 2023, portion échéant en 2028 et 2033.	4 277 000	4 603 000
6) Débenture, 1,00 % à 4,50 %, renouvelable en 2019, portion échéant en 2024, 2029 et 2034.	7 008 000	7 476 000
7) Débenture, 1,50 % à 3,85 %, renouvelable en 2020, portion échéant en 2025, 2030, 2035 et 2040.	8 324 000	8 908 000
8) Débenture, 1,35 % à 3,45 %, renouvelable en 2021, portion échéant en 2026, 2031 et 2036.	3 774 000	3 993 000
9) Débenture, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	7 270 000	7 649 000
10) Débenture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	3 471 000	3 979 000
11) Débenture, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	13 944 000	15 173 000
12) Débenture, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	600 000	-
Total	86 706 590 \$	94 037 468 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt et les débentures.

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimum exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2019 - 8 079 884 \$	208 259 \$
2020 - 7 858 255 \$	208 259 \$
2021 - 7 405 742 \$	208 259 \$
2022 - 6 931 296 \$	208 259 \$
2023 - 6 713 038 \$	208 259 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2018, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de 8 heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et à 7 heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de 5 jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec SP 3255. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 3,0 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 %;
- âge de la retraite est de 62; et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 100 967 \$ (2017 - 1 054 462 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,5 % à 11,5 % du salaire des employés, dépendant de la catégorie de l'employé.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

9. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cube d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'enlèvement et d'élimination des ordures de Fero Waste and Recycling Inc. jusqu'en 2020. Le solde de l'engagement relatif à ce contrat s'établit à 792 966 \$. Les paiements prévus au cours des deux prochaines années sont les suivants :

2019 - 528 644 \$

2020 - 264 322 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

9. ENGAGEMENTS (suite)

La Ville s'est également engagée à acheter ses services de construction du nouveau complexe communautaire intergénérationnel de Pomerleau Inc., dont le projet est prévu achever en 2020. Une somme approximative de 29 800 000 \$ est prévue être déboursée au courant des deux prochaines années pour terminer la construction.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux d'intérêt fixes.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

11. TRANSFERTS AUX RÉSERVES

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 10 décembre 2018 par résolution à l'exception des transferts de la réserve suivants : d'un montant de 109 000 \$ qui fut autorisé le 8 janvier 2018, des montants de 4 131 \$ et 175 577 \$ qui furent autorisés le 12 février 2018, des montants de 915 000 \$, 660 000 \$, 200 000 \$, 455 000 \$ et 185 000 \$ qui furent autorisés le 23 avril 2018, des montants de 300 000 \$, 5 000 \$, 32 500 \$ et 12 500 \$ qui furent autorisés le 14 mai 2018, des montants de 72 000 \$ et 100 000 \$ qui furent autorisés le 11 juin 2018, d'un montant de 437 000 \$ qui fut autorisé le 22 octobre 2018 et d'un montant de 250 000 \$ qui fut autorisé le 14 décembre 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

12. EXCÉDENT/DÉFICIT AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET ÉGOUTS

La Loi sur la gouvernance locale exige que les excédents/déficits au fonds de fonctionnement des services d'eau et égouts soient absorbés par un ou plusieurs des quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent/déficit à la fin de l'année est le suivant :

	2018	2017
2018 excédent	79 760 \$	- \$
2017 excédent	42 745	42 745
2016 excédent	-	145 691
	122 505 \$	188 436 \$

13. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la Loi sur la gouvernance locale en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

15. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2018	Total 2017
COÛT										
Solde d'ouverture	26 272 409 \$	14 196 051 \$	4 300 847 \$	12 774 488 \$	64 164 809 \$	170 200 119 \$	120 813 169 \$	4 692 911 \$	417 414 803 \$	394 775 143 \$
Plus :										
Acquisitions de l'année	640 700	508 970	1 220 509	431 472	-	4 706 013	2 433 602	-	9 941 266	30 341 955
Dispositions de l'année	(356 745)	(174 149)	(66 663)	(667 586)	-	(325 765)	(565 058)	-	(2 155 966)	(2 563 729)
Reclassifications	-	-	(32 000)	-	-	2 208 039	(2 176 039)	-	-	-
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	6 921 921	6 921 921	(5 138 566)
Solde de clôture	26 556 364	14 530 872	5 422 693	12 538 374	64 164 809	176 788 406	120 505 674	11 614 832	432 122 024	417 414 803
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	4 254 757	2 011 717	5 368 104	22 157 045	48 883 322	29 089 415	-	111 764 360	103 119 676
Plus :										
Amortissement de l'année	-	749 313	428 579	921 030	2 296 645	5 824 916	1 482 727	-	11 703 210	10 874 292
Amortissement cumulé sur dispositions	-	(129 469)	(66 663)	(660 773)	-	(278 596)	(511 179)	-	(1 646 680)	(2 229 608)
Solde de clôture	-	4 874 601	2 373 633	5 628 361	24 453 690	54 429 642	30 060 963	-	121 820 890	111 764 360
VALEUR NETTE DES										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 556 364 \$	9 656 271 \$	3 049 060 \$	6 910 013 \$	39 711 119 \$	122 358 764 \$	90 444 711 \$	11 614 832 \$	310 301 134 \$	305 650 443 \$

Au cours de l'exercice, des véhicules pour un montant de 0 \$ (2017 - 1 785 819 \$) ont été acquis au moyen de contrats de location-acquisition. Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles louées de la Ville représentent des véhicules ayant un coût de 1 785 819 \$ (2017 - 1 785 819 \$) et de l'amortissement cumulé de 116 014 \$ (2017 - 38 671 \$).

Au cours de l'exercice, des terrains pour 0 \$ (2017 - 80 800 \$), des immobilisations de transports de 1 559 353 \$ (2017 - 544 415 \$) et des immobilisations d'eau et égouts de 117 093 \$ (2017 - 577 365 \$) ont été reçus à titre de contributions des développeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2018 Consolidés	2017 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	7 145 517 \$	13 211 325 \$	16 801 852 \$	1 032 148 \$	1 920 411 \$	9 266 193 \$	- \$	49 377 446 \$	48 410 667 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	189 371	157 054	-	-	-	-	346 425	285 518
Ventes de services	-	-	-	-	-	1 550 542	10 749 008	12 299 550	11 828 462
Subvention de financement et de péréquation communautaire	152 382	281 739	358 308	22 011	40 954	197 607	-	1 053 001	995 217
Autres subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000
Intérêts gagnés	53 471	98 863	125 732	7 724	14 371	69 341	48 913	418 415	222 512
Autres	69 160	594 513	4 076 293	6 711	353 431	1 425 076	1 267 154	7 792 338	8 430 086
	7 420 530	14 375 811	21 519 239	1 068 594	2 329 167	12 508 759	12 065 075	71 287 175	70 322 462
Dépenses									
Salaires et bénéfiques	2 291 126	5 502 176	3 430 018	-	1 112 148	4 113 360	2 796 711	19 245 539	18 124 824
Biens et services	2 614 435	6 582 308	4 131 536	1 144 502	1 129 145	2 998 953	5 821 764	24 422 643	24 955 158
Amortissement	748 670	583 437	6 764 205	-	2 386	1 906 608	1 697 904	11 703 210	10 874 292
Intérêts	458 222	203 162	1 150 731	-	-	374 092	943 608	3 129 815	3 291 421
Autres	614 606	(1 588)	48 703	-	39 413	63 128	53 879	818 141	858 439
	6 727 059	12 869 495	15 525 193	1 144 502	2 283 092	9 456 141	11 313 866	59 319 348	58 104 134
Excédent (déficit) de l'année	693 471 \$	1 506 316 \$	5 994 046 \$	(75 908) \$	46 075 \$	3 052 618 \$	751 209 \$	11 967 827 \$	12 218 328 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

17. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Parc industriel	Fonds de réserve	Total
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2018	583 007 \$	18 208 364 \$	79 760 \$	4 738 307 \$	(25 445) \$	(524 629) \$	23 059 364 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel							
Excédent d'avant-dernière année	(598 449)	-	(145 691)	-	-	-	(744 140)
Élimination des transferts entre fonds							
Fonds de réserve de fonctionnement général	93 500	-	-	-	-	(93 500)	-
Fonds de réserve capital général	2 638 000	(2 176 262)	-	-	-	(461 738)	-
Transferts entre fonds	5 360 519	(5 360 519)	586 919	(586 919)	-	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et égouts	-	-	157 500	-	-	(157 500)	-
Fonds de réserve capital d'eau et égouts	-	-	325 500	(1 789 000)	-	1 463 500	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	6 292 375	(6 292 375)	1 819 000	(1 819 000)	-	-	-
Élimination d'un revenu interne	1 550 000	-	(1 550 000)	-	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(10 002 920)	-	(1 697 904)	-	-	(11 700 824)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 559 353	-	117 093	-	-	1 676 446
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	(135 331)	-	-	-	-	-	(135 331)
Argent reçu au lieu de terrain pour parcs municipaux, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	-	(3 400)	(3 400)
Perte sur disposition d'immobilisations	-	(100 593)	-	(53 879)	-	-	(154 472)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	7 333	-	(37 149)	-	-	-	(29 816)
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2018	15 207 947	(22 373 316)	1 156 079	(5 829 609)	-	747 362	(11 091 537)
Excédent (déficit) pour l'année 2018 selon les normes CSP	15 790 954 \$	(4 164 952) \$	1 235 839 \$	(1 091 302) \$	(25 445) \$	222 733 \$	11 967 827 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

18. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2018	Total 2017
Actifs et excédent accumulé	2 661 981 \$	8 696 629 \$	626 404 \$	2 190 364 \$	170 196 \$	14 345 574 \$	14 870 203 \$
Revenus							
Intérêts	44 718	124 633	6 962	43 580	2 870	222 763	140 997
Contribution du fonds de fonctionnement général	420 000	3 014 577	-	-	-	3 434 577	5 373 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	275 000	381 500	-	656 500	666 000
Vente de terrain	-	-	-	-	4 131	4 131	-
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	3 400	3 400	3 304
	464 718	3 139 210	281 962	425 080	10 401	4 321 371	6 183 301
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	326 500	-	-	-	-	326 500	9 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	2 557 000	-	-	-	2 557 000	2 814 825
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	117 500	-	-	117 500	125 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 845 000	-	1 845 000	2 650 962
	326 500	2 557 000	117 500	1 845 000	-	4 846 000	5 599 787
Excédent (déficit) de l'année	138 218 \$	582 210 \$	164 462 \$	(1 419 920) \$	10 401 \$	(524 629) \$	583 514 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

19. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTROLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2018	Total 2017
Actifs	325 627 313 \$	3 534 479 \$	8 028 055 \$	337 189 847 \$	335 529 390 \$
Passifs	87 054 147	1 050 904	8 003 450	96 108 501	106 415 871
Excédent accumulé	238 573 166	2 483 575	24 605	241 081 346	229 113 519
Revenus	69 358 900	1 442 192	486 083	71 287 175	70 322 462
Dépenses	57 361 257	1 496 613	461 478	59 319 348	58 104 134
Excédent (déficit) pour l'année	11 997 643 \$	(54 421) \$	24 605 \$	11 967 827 \$	12 218 328 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

20. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédent avant-dernière année	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	49 377 446 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	49 377 446 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	298 474	-	-	-	-	-	-	298 474
Ventes de services	1 456 350	10 848 351	-	-	-	-	-	12 304 701
Autres revenus de provenance interne	600 300	1 550 000	-	(1 550 000)	-	-	-	600 300
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 053 001	-	-	-	-	-	-	1 053 001
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	486 499	60 000	-	-	-	(546 499)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	4	-	-	-	-	-	-	4
Intérêts gagnés	65 000	12 500	-	-	-	-	-	77 500
Contribution Expansion Dieppe Inc.	133 962	25 611	-	-	-	-	(159 573)	-
Excédent d'avant-dernière année	598 450	145 691	-	-	(744 141)	-	-	-
	54 069 486	12 642 153	-	(1 550 000)	(744 141)	(546 499)	(159 573)	63 711 426
Dépenses								
Services d'administration générale	6 385 311	-	-	-	-	-	-	6 385 311
Services de protection	13 704 240	-	-	(1 550 000)	-	-	-	12 154 240
Services de transports	8 969 171	-	-	-	-	-	-	8 969 171
Services d'hygiène du milieu	1 130 227	-	-	-	-	-	-	1 130 227
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	2 102 896	-	-	-	-	-	-	2 102 896
Services récréatifs et culturels	7 582 401	-	-	-	-	-	-	7 582 401
Approvisionnement en eau	-	4 910 195	-	-	-	-	-	4 910 195
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	4 015 358	-	-	-	-	-	4 015 358
Intérêts sur la dette à long terme	2 156 354	946 600	-	-	-	-	-	3 102 954
Paiements de la dette à long terme	6 292 847	1 819 000	-	-	-	(8 111 847)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	4 380 039	765 000	-	-	-	(5 145 039)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	1 366 000	186 000	-	-	-	(1 552 000)	-	-
	54 069 486	12 642 153	-	(1 550 000)	-	(14 808 886)	-	50 352 753
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(744 141) \$	14 262 387 \$	(159 573) \$	13 358 673 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	136 360 \$	189 371 \$	138 800 \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	145 935 \$	139 363 \$	137 852 \$
Peinture des lignes sur chaussées	16 179	17 691	8 866
	162 114 \$	157 054 \$	146 718 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	713 500 \$	787 201 \$	702 139 \$
Centre aquatique et sportif	608 300	627 557	593 909
Scène mobile - location et commanditaires	-	-	3 000
Programmes	122 550	121 977	127 619
Location de terrains sportifs	12 000	13 807	16 866
Eau	5 533 630	5 437 251	5 300 706
Réseau d'assainissement	5 164 721	5 088 246	4 819 740
Connections, services et autres	75 000	144 802	161 647
Intérêts gagnés	75 000	78 709	102 836
	12 304 701 \$	12 299 550 \$	11 828 462 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	346 300 \$	482 145 \$	463 236 \$
Amendes			
Arrêté municipal	21 000	26 475	34 115
Loyers - matériel et immeuble	195 000	263 801	241 508
Divers	38 000	283 390	261 376
	600 300 \$	1 055 811 \$	1 000 235 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	37 114 \$	36 117 \$	36 777 \$
Conseillers	153 863	132 545	141 055
Autres	36 500	27 532	29 722
	<u>227 477</u>	<u>196 194</u>	<u>207 554</u>
Administration			
Greffier	299 385	239 885	297 092
Directeur	1 565 832	1 459 154	1 457 265
Immeubles	631 959	605 803	563 373
Avocat	225 000	163 810	249 580
Autres	1 451 697	920 891	1 038 238
	<u>4 173 873</u>	<u>3 389 543</u>	<u>3 605 548</u>
Gestion des finances			
Administration	208 255	202 760	189 361
Comptabilité	296 837	261 930	278 880
Vérification externe	50 000	40 152	46 277
	<u>555 092</u>	<u>504 842</u>	<u>514 518</u>
Services courants			
Coût d'évaluation	587 881	587 881	579 935
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 858	13 995	12 710
Primes d'assurance responsabilité civile	213 000	213 106	207 788
Subvention - Théâtre Capitol	83 430	83 430	83 430
Subvention - autres	515 700	520 890	540 611
Autres	15 000	10 286	23 474
	<u>840 988</u>	<u>841 707</u>	<u>868 013</u>
	<u>6 385 311 \$</u>	<u>5 520 167 \$</u>	<u>5 775 568 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
<i>Services de protection</i>			
<i>Service de police</i>			
Contrat G.R.C. et coûts municipaux	5 460 857 \$	5 460 857 \$	5 662 103 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	429 956	410 390	369 724
Service de lutte contre les incendies	4 374 525	4 555 834	4 022 596
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	9 333	11 373
Poste et bâtiment	471 500	422 727	421 646
Matériel de lutte contre les incendies	664 500	405 469	381 317
Formation	65 000	145 939	94 847
	6 015 481	5 949 692	5 301 503
<i>Mesures d'urgence</i>	6 000	5 375	6 921
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	338 353	331 688	356 209
Application des arrêtés	244 842	249 205	222 954
Protection des animaux	3 000	1 767	2 597
Destruction des insectes et parasites	85 707	85 900	84 815
	671 902	668 560	666 575
	12 154 240 \$	12 084 484 \$	11 637 102 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	374 211 \$	358 972 \$	369 572 \$
Formation et perfectionnement	17 750	24 205	16 849
Génie civil, planification, surveillance	901 912	808 490	814 506
Matériel général	140 181	138 382	113 666
Ateliers et autres bâtiments	1 158 910	1 099 422	1 034 251
	2 592 964	2 429 471	2 348 844
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 671 137	1 478 229	1 417 091
Trottoirs	68 000	25 551	71 855
Égouts pluviaux et fossés de drainage	388 800	71 104	86 178
Enlèvement de la neige et de la glace	1 350 879	1 453 740	1 308 801
	3 478 816	3 028 624	2 883 925
<i>Éclairage des rues</i>			
	475 000	493 731	477 511
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	39 440	41 484	32 153
Traçage des voies de circulation	49 951	26 768	42 600
Signaux routiers	94 500	104 011	44 878
	183 891	172 263	119 631
<i>Transport en commun</i>			
	1 763 500	1 437 465	1 317 178
<i>Programme d'équipement</i>			
	475 000	-	3 500
	8 969 171 \$	7 561 554 \$	7 150 589 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 130 227 \$	1 144 502 \$	1 099 917 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	37 461 \$	37 460 \$	16 034 \$
Planification et développement	561 250	518 125	486 780
Remembrement foncier et réserve foncière	123 000	145 706	145 689
Expansion Dieppe	1 052 084	1 255 893	1 627 080
Commissions de développement économique	149 101	149 101	149 101
Plan de développement durable	101 500	61 052	41 017
Embellissement et amélioration de terrains	78 500	73 956	70 437
	2 102 896 \$	2 241 293 \$	2 536 138 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	624 899 \$	615 525 \$	563 003 \$
Centres communautaires	700 993	507 430	521 986
Centre aquatique et sportif	1 523 088	1 632 016	1 542 147
Arénas	1 629 490	1 482 925	1 712 049
Parcs et terrains de jeux	2 539 914	2 411 342	2 433 014
Autres services récréatifs	536 022	445 335	451 560
Formation et perfectionnement	8 600	17 740	8 625
Bibliothèque	19 395	19 396	18 404
	7 582 401 \$	7 131 709 \$	7 250 788 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	546 469 \$	489 567 \$	541 288 \$
Conduite et distribution	2 190 060	1 970 167	1 909 880
Force motrice et pompage	249 666	282 475	223 293
Achat d'eau	1 838 000	1 756 177	1 773 761
Test source d'eau	-	6 057	37 874
Facturation et perception	86 000	138 893	80 168
	4 910 195 \$	4 643 336 \$	4 566 264 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	270 217 \$	233 715 \$	267 183 \$
Système de collectage des eaux d'égouts	1 188 199	1 149 395	990 743
Stations de relèvement des eaux d'égouts	34 327	26 639	33 093
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 442 615	2 443 269	2 341 687
Facturation et perception	80 000	122 121	74 355
	4 015 358 \$	3 975 139 \$	3 707 061 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 693 000 \$	1 727 985 \$	1 793 292 \$
Emprunt - Hôtel de Ville			
Intérêts - long terme	463 354	458 222	486 084
	2 156 354 \$	2 186 207 \$	2 279 376 \$
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	633 300 \$	631 454 \$	680 136 \$
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	313 300 \$	312 154 \$	331 909 \$



Diepper